



AVIS AU PUBLIC COMMODO ET INCOMMODO

Objet: Autorisation d'exploitation (classe 1)

Il est porté à la connaissance du public que, par l'arrêté N°1/2024/0185/181 du 8 novembre 2024, le Ministre du Travail a autorisé

à la société POST LUXEMBOURG l'exploitation d'un site d'installations radioélectriques fixe à Lamadelaine, au lieu-dit « Im Grossen Brill », numéro cadastral 1158/4148 section B de Lamadelaine, LUREF 57268E 69149N.

L'arrêté ministériel a été déposé au service écologique de la commune de Pétange et pourra y être consulté par tous les intéressés.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours contre les décisions intervenues est ouvert devant le tribunal administratif, qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de quarante jours (du 21 novembre au 31 décembre 2024 inclus).

Pétange, le 15 novembre 2024
Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le secrétaire,

Le bourgmestre,